

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Aéroport de Québec inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Aéroport de Québec inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Aéroport de Québec inc. au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 25 février 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119912

État du résultat global

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Atterrissage et aérogare	13 130 988	12 825 066
Frais d'améliorations aéroportuaires	20 354 222	19 198 149
Concessions	3 375 949	3 167 237
Locations	2 017 437	1 644 286
Stationnements	5 901 206	5 069 928
Services et recouvrements	5 647 140	5 607 323
Sûreté et sécurité	3 485 031	3 333 435
Autres produits	39 769	1 018
	53 951 742	50 846 442
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	12 969 288	12 007 433
Loyer	3 116 152	2 984 701
Biens et services	12 693 643	13 240 351
En-lieu de taxes	4 143 626	3 388 355
Amortissement des immobilisations corporelles	11 641 566	9 463 237
Amortissement des frais reportés	78 820	177 210
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 216 167)	(1 761 446)
	42 426 928	39 499 841
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 524 814	11 346 601
Produits financiers (note 16)	1 394 852	1 462 322
Charges financières (note 16)	(4 892 691)	(2 723 979)
RÉSULTAT NET	8 026 975	10 084 944
Autre élément du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	111 300	351 900
RÉSULTAT GLOBAL	8 138 275	10 436 844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	Résultats cumulés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des actifs nets \$
Soldes au 1^{er} janvier 2015	102 519 855	(2 371 900)	100 147 955
Résultat net	8 026 975		8 026 975
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		111 300	111 300
Résultat global			8 138 275
Soldes au 31 décembre 2015	110 546 830	(2 260 600)	108 286 230
Soldes au 1 ^{er} janvier 2014	92 434 911	(2 723 800)	89 711 111
Résultat net	10 084 944		10 084 944
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		351 900	351 900
Résultat global			10 436 844
Soldes au 31 décembre 2014	102 519 855	(2 371 900)	100 147 955

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
Activités opérationnelles		
Résultat net	8 026 975	10 084 944
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(39 769)	(1 018)
Amortissement des coûts de transaction	32 058	
Amortissement des immobilisations corporelles	11 641 566	9 463 237
Amortissement des frais reportés	78 820	177 210
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(2 216 167)	(1 761 446)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(66 389)	(180 489)
Variation nette du fonds de roulement (note 19)	(1 592 713)	1 816 728
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	15 864 381	19 599 166
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	(141 949 058)	(2 838 477)
Encaissement de l'effet à recevoir	116 666	116 667
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(39 137 761)	(58 860 377)
Cession d'immobilisations corporelles	45 731	7 800
Frais reportés		41 403
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(180 924 422)	(61 532 984)
Activités de financement		
Encaissement des subventions à recevoir	9 586 232	4 637 899
Emprunts	267 000 000	44 000 000
Coûts de transaction	(1 199 684)	
Remboursement d'emprunts	(109 881 200)	(3 881 200)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	165 505 348	44 756 699
Augmentation nette de l'encaisse	445 307	2 822 881
Encaisse au début	5 170 872	2 347 991
Encaisse à la fin	5 616 179	5 170 872

Au cours de l'exercice, AQi a versé des intérêts pour un total de 7 522 393 \$ (3 216 639 \$ en 2014) et a encaissé des intérêts pour un total de 2 037 856 \$ (1 312 586 \$ en 2014).

Au cours de l'exercice, AQi a reclassé 69 937 \$ de frais reportés de l'exercice précédent dans les coûts de transaction.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 décembre 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	5 616 179	5 170 872
Dépôts à terme (note 17)	71 826 403	26 278 497
Débiteurs (note 7)	8 225 049	5 461 468
Subventions à recevoir (note 8)	10 242 572	12 268 941
Effet à recevoir (note 17)	116 667	116 667
Fournitures en stock	719 417	651 349
Frais payés d'avance	651 653	475 558
	97 397 940	50 423 352
Non courants		
Dépôts à terme (note 17)	123 091 153	26 690 001
Effet à recevoir (note 17)	2 091 667	2 208 333
Subventions à recevoir (note 8)	51 845 364	6 500 000
Immobilisations corporelles (note 9)	256 755 296	228 980 403
Frais reportés		148 757
	433 783 480	264 527 494
	531 181 420	314 950 846
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 10)	20 292 772	18 176 428
Provisions (note 11)		850 000
Produits reportés	485 658	227 296
Dépôts de clients	535 686	580 008
Emprunts (note 12)	7 220 767	5 091 000
	28 534 883	24 924 732
Non courants		
Emprunts (note 12)	293 252 623	141 875 000
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	100 393 455	47 330 548
Dépôts de clients	219 307	
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	494 922	672 611
	394 360 307	189 878 159
	422 895 190	214 802 891
ACTIFS NETS		
Résultats cumulés et cumul des autres éléments du résultat global	108 286 230	100 147 955
	531 181 420	314 950 846

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé :

André Fortin, CPA, CA, ASC, Avocat
Président du conseil d'administration

Signé :

Lise Lapierre, CPA, CA, ASC
Présidente du comité d'audit

Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une société sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada et dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été approuvés le 25 février 2016 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2015. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, modifications et interprétations des IFRS publiés, mais non encore entrés en vigueur, et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par AQi, est présenté à la note 5.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués de frais exigés en vertu du bail et d'études techniques. Ils sont amortis de façon linéaire sur des périodes de trois et cinq ans.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de AQi sont classés dans les prêts et créances au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers de AQi font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients qui est présentée dans les biens et services.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et l'effet à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les débiteurs qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation individuellement sont soumis à un test de dépréciation de groupe déterminé notamment en fonction du secteur d'activité et d'autres caractéristiques connues relatives au risque de crédit. L'estimation de la perte de valeur est alors fondée sur l'historique récent des taux de défaillance de la contrepartie pour chaque groupe identifié.

Passifs financiers

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de cette partie diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Bâtiments	8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain (perte) résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles sont subséquentement réévaluées afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

Constatation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et de redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les compagnies aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis. Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits de services de recouvrements et de sûreté et sécurité sont constatés dès que le service est rendu.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1^{er} novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant;
- Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créditeurs évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4. NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Les informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-dessous :

IAS 19, Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel

Régime à prestations définies : Cotisations des membres du personnel (modifications d'IAS 19) est entré en vigueur pour la première fois en 2015, mais AQi a adopté ces modifications de façon anticipée en 2014.

D'autres modifications apportées aux IFRS qui sont obligatoirement entrées en vigueur en 2015 n'ont pas d'incidences importantes sur les résultats financiers ou la situation financière de AQi. Par conséquent, AQi n'a pas apporté aucun changement à ses méthodes comptable en 2015.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de AQi est fournie ci-après.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a récemment publié IFRS 9, *Instruments financiers* (2014), qui représente l'achèvement de son projet de remplacement d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 9 sur ces états financiers. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives additionnelles pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence de IFRS 15 sur ces états financiers.

6. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, effectue des jugements et des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations et ceux-ci seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

- Durées d'utilité des actifs amortissables :
La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 9. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.
- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :
La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation, de mortalité ainsi que des futures augmentations de salaire.
- Provision pour créances douteuses :
La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour créances douteuses en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs et sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle se trouvent ceux-ci.
- Contrat de location :
La nature exacte d'un contrat de location n'est pas toujours évidente et la direction doit recourir à son jugement pour déterminer dans quelle mesure les avantages et les risques sont transférés ou non à AQi.
- Dévaluation d'actifs à long terme :
Un actif est dévalué quand sa valeur de réalisation est moindre que sa valeur comptable. Pour évaluer cette valeur de réalisation, il est nécessaire de calculer la valeur présente de l'actif. La direction doit alors estimer les flux de trésorerie futurs et évaluer les taux d'intérêt appropriés. Ces estimations peuvent avoir un impact sur la valeur de réalisation et celle-ci peut être différente dans les faits.
- Provisions :
AQi a comptabilisé des provisions relatives à certaines réclamations. Les montants des déboursements prévus comptabilisés aux états financiers à cet égard peuvent être différents dans les faits. Aucune information additionnelle n'est fournie au sujet de ces provisions ou passifs éventuels afin de ne pas causer un préjudice grave à la position de AQi.

7. DÉBITEURS

	2015 \$	2014 \$
Courants		
Créances clients, montant brut	5 604 542	4 932 704
Provision pour créances douteuses	(305 142)	(153 150)
Créances clients, montant net	5 299 400	4 779 554
Intérêts courus à recevoir	2 157 134	588 606
Taxes à la consommation à recevoir	768 515	93 308
	8 225 049	5 461 468

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est attribuée au remboursement des obligations de série B. Au 31 décembre 2015, un montant de 8 500 000 \$ (7 500 000 \$ en 2014) a été versé directement par le subventionneur à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

AQi a obtenu des subventions de 50 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2015, un montant de 1 373 847 \$ a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,80 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 419 \$ jusqu'en mai 2030.

De plus, AQi a obtenu des subventions totales de 26 401 784 \$ (5 279 074 \$ en 2015; 10 243 425 \$ en 2014; 10 879 285 \$ en 2013) pour financer la construction de certains projets. De ces montants, une somme totale de 19 440 000 \$ (9 586 231 \$ en 2015; 3 637 899 \$ en 2014; 6 215 870 \$ en 2013) a été encaissée.

Les subventions encaissées et à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	126 394 497	75 076 512	39 491 661	11 770 398	9 766 764	4 093 377	14 482 158	281 075 367
Acquisitions et reclassements	561 257	16 861 509	189 468	1 067 796	207 197	57 410	20 477 785	39 422 422
Dispositions et radiations			(236 889)		(139 688)			(376 577)
Solde au 31 décembre 2015	126 955 754	91 938 021	39 444 240	12 838 194	9 834 273	4 150 787	34 959 943	320 121 212
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	12 252 342	9 663 643	14 616 443	8 194 024	5 259 422	2 109 090		52 094 964
Amortissement	3 500 751	3 597 859	2 214 472	1 103 027	817 932	407 525		11 641 566
Dispositions et radiations			(236 889)		(133 725)			(370 614)
Solde au 31 décembre 2015	15 753 093	13 261 502	16 594 026	9 297 051	5 943 629	2 516 615		63 365 916
Valeur comptable au 31 décembre 2015	111 202 661	78 676 519	22 850 214	3 541 143	3 890 644	1 634 172	34 959 943	256 755 296
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	66 881 190	45 977 756	36 090 001	9 687 427	8 924 649	3 733 047	58 935 093	230 229 163
Acquisitions et reclassements	59 513 307	29 098 756	3 413 629	2 082 971	842 115	360 330	(44 452 935)	50 858 173
Dispositions et radiations			(11 969)					(11 969)
Solde au 31 décembre 2014	126 394 497	75 076 512	39 491 661	11 770 398	9 766 764	4 093 377	14 482 158	281 075 367
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	9 649 472	7 085 524	12 432 404	7 287 505	4 466 239	1 715 770		42 636 914
Amortissement et reclassements	2 602 870	2 578 119	2 189 226	906 519	793 183	393 320		9 463 237
Dispositions et radiations			(5 187)					(5 187)
Solde au 31 décembre 2014	12 252 342	9 663 643	14 616 443	8 194 024	5 259 422	2 109 090		52 094 964
Valeur comptable au 31 décembre 2014	114 142 155	65 412 869	24 875 218	3 576 374	4 507 342	1 984 287	14 482 158	228 980 403

Un montant de 1 294 012 \$ (459 916 \$ en 2014) représentant un montant d'intérêts sur les emprunts au cours de la période de construction a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations corporelles a été de 2,63 % (1,67 % en 2014).

10. CRÉDITEURS

	2015 \$	2014 \$
Courants		
Fournisseurs	2 572 675	1 880 170
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	14 941 396	14 656 736
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 486 354	1 190 960
Intérêts courus	1 292 347	448 562
	20 292 772	18 176 428

La valeur comptable des crédateurs correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

11. PROVISIONS ET MONTANTS ÉVENTUELS

Provision

Toutes les provisions sont considérées comme courantes. Les valeurs comptables se détaillent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	850 000	1 070 866
Montant reversé	(850 000)	(220 866)
Valeur comptable au 31 décembre		850 000

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions juridiques ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

12. EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	Courants		Non courants	
	2015 \$	2014 \$	2015 \$	2014 \$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029 (a)	2 250 000	2 250 000	28 125 000	30 375 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$ plus les intérêts, échéant en avril 2022 (a)	1 000 000	1 000 000	5 500 000	6 500 000
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 1 007 318 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045 (a)			173 992 681	
Obligations de série D, 2,80 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 419 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030 (a)	2 760 967		45 865 186	
Obligations de série E, 3,42 %, nettes des frais de transaction de 230 244 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2025 (a)			39 769 756	
Prêt à terme non rotatif, taux variable (1,92 %), échéant en janvier 2016 (a)	1 209 800	1 841 000		
Prêt rotatif remboursé au cours de l'exercice				105 000 000
Total de la valeur comptable	7 220 767	5 091 000	293 252 623	141 875 000

(a) En vertu de la convention de crédit, la société AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2015, ces conditions sont respectées.

Les obligations de séries A, C et E sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. Cette réserve est constituée de dépôts à terme non courants.

De plus, AQi peut recourir à un emprunt bancaire et des prêts à terme financés auprès d'institutions financières de 2 000 000 \$ et de 3 790 200 \$ portant intérêt au taux préférentiel (2,7 %). AQi a également un prêt à terme autorisé de 10 000 000 \$. Ce dernier pourrait être augmenté par tranche de 10 000 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$. Ce prêt porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus une prime. Toutes ces créances sont renégociables annuellement. Au 31 décembre 2015, elles sont inutilisées et les lettres de garantie émises par une institution financière totalisent 290 000 \$.

13. PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	112 647 373	12 253 918	100 393 455
	2014		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	57 368 299	10 037 751	47 330 548

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Salaires	10 046 947	9 617 306
Avantages sociaux	1 995 935	1 775 846
Retraite – régime à prestations définies	279 000	232 800
Retraite – régime à cotisations définies	489 841	380 372
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	157 565	1 109
Charges au titre des avantages du personnel	12 969 288	12 007 433

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension.

AQi offrait un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1^{er} novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 8,0 % et 14,8 % (4,0 % et 7,5 % avant le 28 février 2014) du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. La date normale de retraite est à 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants étant âgés de 60 ans ou plus et ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus et ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

AQi est soumis à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2014 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2015.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les cotisations d'équilibre basées sur l'évaluation actuarielle de 2014 requises sont de 203 000 \$ (267 800 \$ en 2014).

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier	8 695 700	7 173 600
Coût des services rendus	189 100	181 200
Coût des services passés		(53 900)
Coût financier	353 500	357 100
Cotisations des employés	85 000	73 800
Écarts actuariels		
Perte (gain) actuarielle découlant de l'expérience du régime	47 400	(118 300)
Perte actuarielle découlant de changements dans les hypothèses démographiques		155 900
Perte actuarielle découlant de changements dans les hypothèses financières		1 070 300
Prestations versées	(159 100)	(144 000)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 31 décembre	9 211 600	8 695 700

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2015 %	2014 %
Taux d'actualisation	4,0	4,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5
Inflation	2,0	2,0

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants du régime de retraite est de 15,2 ans.

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	8 998 489	7 460 700
Augmentation des actifs		
Cotisations de l'employeur	345 389	413 289
Cotisations des employés	85 000	73 800
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	64 900	870 000
Produits d'intérêts	362 600	371 700
	857 889	1 728 789
Diminution des actifs		
Frais d'administration	60 000	47 000
Prestations versées	159 100	144 000
	219 100	191 000
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	9 637 278	8 998 489

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les actifs du régime comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. Les actifs du régime sont de niveau 1.

La charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat global au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Coût des services rendus	189 100	181 200
Coût des services passés		(53 900)
Intérêts nets	29 900	58 500
Frais d'administration	60 000	47 000
Charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies	279 000	232 800

AQi prévoit verser des cotisations de 280 364 \$ (402 033 \$ en 2014) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière.

	2015 \$	2014 \$
Juste valeur des actifs du régime	9 637 278	8 998 489
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	9 211 600	8 695 700
Excédent	425 678	302 789
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite à prestations définies	(920 600)	(975 400)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(494 922)	(672 611)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2015 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

		2015 \$	2014 \$
	Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies		Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies
Taux d'actualisation	3,75 % (au lieu de 4,00 %)	344 200	328 800
Taux de croissance des salaires	3,25 % (au lieu de 3,50 %)	(22 500)	(35 800)
Inflation	1,75 % (au lieu de 2,00 %)	(203 400)	(210 000)

15. CONTRAT DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

Contrat de location simple en tant que preneur

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1^{er} novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

	%
Paliers de produits	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 2 017 437 \$ (1 644 286 \$ en 2014).

Autres engagements

AQi s'est engagé, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2020, à verser 27 660 665 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 582 361 \$ en 2016, à 6 997 649 \$ en 2017, à 7 819 152 \$ en 2018, à 3 235 316 \$ en 2019 et à 26 187 \$ en 2020.

De plus, AQi s'est engagé à verser 31 958 366 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	51 640	71 638
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 158 131	1 195 315
Produits d'intérêts sur l'effet à recevoir	185 081	195 369
	1 394 852	1 462 322

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Charges d'intérêts sur les emprunts	5 340 184	3 101 161
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(479 551)	(377 182)
Amortissement des coûts de transaction	32 058	
	4 892 691	2 723 979

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Prêts et créances

	Taux d'intérêt et échéance	2015 \$	2014 \$
Courants			
Encaisse		5 616 179	5 170 872
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 1,85 % (1,96 % au 31 décembre 2014)	71 826 403	26 278 497
Débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir (note 7)		7 456 534	5 368 160
Subventions à recevoir (note 8)		10 242 572	12 268 941
Effet à recevoir		116 667	116 667
		95 258 355	49 203 137
Non courants			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 1,80 % (2,43 % au 31 décembre 2014), échéant à différentes dates jusqu'en 2016	123 091 153	26 690 001
Effet à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 %	2 091 667	2 208 333
Subventions à recevoir (note 8)		51 845 364	6 500 000
		177 028 184	35 398 334
		272 286 539	84 601 471

Effet à recevoir

Les prêts et créances comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans, majoré de 5,25 % (8,14 %; 8,19 % au 31 décembre 2014), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ se terminant en janvier 2033, suivis de 333 versements mensuels de 1 \$, échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$.

Passifs financiers

	2015 \$	2014 \$
Courants		
Créiteurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer (note 10)	18 806 418	16 985 468
Dépôts de clients	535 686	580 008
Emprunts (note 12)	7 220 767	5 091 000
	26 562 871	22 656 476
Non courants		
Emprunts (note 12)	293 252 623	141 875 000
	319 815 494	164 531 476

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Dépôts à terme, subvention à recevoir et emprunts

La juste valeur d'une subvention à recevoir et des emprunts a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des dépôts à terme est de 194 922 549 \$ (53 482 111 \$ en 2014). La juste valeur des emprunts est de 302 663 695 \$ (146 966 000 \$ en 2014).

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, une subvention à recevoir et les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

Les placements en dépôts à terme de AQi portent tous intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux comptes clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les dépôts à terme et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Au 31 décembre 2015, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2015			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	17 712 288	442 747	651 383	
Dépôts de clients		535 686	219 307	
Emprunts	9 419 808	9 954 608	70 959 767	471 781 533
	27 132 096	10 933 041	71 830 457	471 781 533

	2014			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	16 678 380	307 088		
Dépôts de clients			580 008	
Emprunts	3 890 818	5 056 818	126 410 826	29 374 787
	20 569 198	5 363 906	126 990 834	29 374 787

18. GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets et des emprunts totalisant 408 759 620 \$ (247 113 955 \$ au 31 décembre 2014).

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révisé périodiquement la tarification de ses services.

19. VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs	(2 763 581)	1 904 119
Fournitures en stock	(68 068)	132 352
Frais payés d'avance	(176 095)	288 456
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	1 831 684	(284 467)
Provisions	(850 000)	(220 866)
Produits reportés	258 362	22 134
Dépôts de clients	174 985	(25 000)
	(1 592 713)	1 816 728

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2015 \$	2014 \$
Salaires, incluant les primes	1 594 540	1 572 709
Coût des avantages sociaux	172 163	135 933
Avantages postérieurs à l'emploi	71 615	58 186
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	385 593	372 494
Total de la rémunération	2 223 911	2 139 322

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.